

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°16-2023
STRATEGIE DE GESTION DE L'ANCIENNE GRAVIERE DE BALIROS**

Le mercredi 31 mai 2023 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 24 mai 2023

Etaient présents (24 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST-BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO - Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Mme Anne-LISE GENNEVOIS

Objet : Stratégie de gestion de l'ancienne gravière de Baliros

Le Président rappelle au comité syndical que suite à la succession de crues de décembre 2021 et janvier 2022, le gave de Pau a été partiellement capturé par l'ancienne gravière de Baliros suite à l'ouverture d'une brèche dans la berge séparant le plan d'eau de la rivière.

En raison des risques de défluviation totale du gave de Pau et des conséquences en cascade à l'aval sur les usages, des travaux de comblement partiel et fermeture « fusible » de la brèche sur une centaine de mètres ont été mis en œuvre.

Une enveloppe totale de 243 000 € a pu être mobilisée sur cette opération avec le soutien de l'agence de l'eau (30%) et de la Région Nouvelle Aquitaine (20%).

Le Président souligne que le site reste vulnérable à une nouvelle capture par l'aval, comme ce fut le cas en 2022, ou par l'amont en raison de la mobilité du gave de Pau sur ce secteur.

L'agence de l'eau conditionne le versement du solde de l'aide pour cette opération à la réalisation d'une étude permettant de « définir la stratégie de gestion de l'ancienne gravière de Baliros et notamment les actions à mettre en œuvre pour permettre la mobilité du gave de Pau sur ce site ».

Le Président précise, que, fort :

- Des retours d'expérience du phénomène de capture partielle et de la sécheresse de 2022, les tensions sur les usages à l'aval, au niveau de la plaine de Narcastet à Mazères-Lezons, ont bien été mesurées. En effet, aujourd'hui, les cours d'eau et canaux de ce secteur bénéficient d'une réalimentation partielle par le système Gravière de Baliros – cours d'eau du Luz.
- De l'analyse des conséquences d'une capture totale du gave de Pau par la gravière de Baliros sur les enjeux en présence par l'étude HEA de 2020
- Des résultats de l'étude sur le transport sédimentaire du gave de Pau et de l'analyse des conséquences d'une capture sur le secteur Bordes-Assat

Le Syndicat dispose des données techniques pour étudier une stratégie concertée avec les Elus du territoire et l'agence de l'eau quant à la gestion du site de l'ancienne gravière de Baliros.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'étudier l'élaboration d'une stratégie concertée de gestion de l'ancienne gravière de Baliros et de mobilité du gave de Pau.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU
Michel CAPERAN